



14ème législature

Question N° : 19031	De M. Michel Pajon (Socialiste, républicain et citoyen - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > psoriasis	Analyse > lutte et prévention.
Question publiée au JO le : 19/02/2013 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur une maladie inflammatoire chronique mal connue du grand public : le psoriasis. Cette maladie d'origine génétique touche 2 % à 3 % de la population française, soit plus de deux millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Elle se manifeste principalement par l'apparition de plaques rouges, souvent irritantes, et par une desquamation accélérée de la peau. 30 % des malades développent une forme plus grave de psoriasis, notamment sous forme de rhumatisme psoriasique, qui touche les tendons et les articulations. Cette maladie étant mal connue, les personnes qui en sont atteintes sont victimes de discriminations, tant dans leur vie quotidienne que dans leur environnement professionnel. En outre, il leur est souvent difficile de trouver ou de garder emploi. C'est la raison pour laquelle l'Association pour la lutte contre le psoriasis (APLCP) demande que soit organisée une campagne d'information sur le sujet auprès du grand public et que soit reconnu le handicap de peau. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.